NORME INTERNATIONALE

ISO 14065

Troisième édition
2020-12

Principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification de l'information environnementale

General principles and requirements for bodies validating and verifying environmental information

Numéro de référence
ISO 14065:2020(F)

© ISO 2020



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **v**

Introduction ..... **vi**

1 Domaine d'application **1**

2 Références normatives **1**

3 Termes et définitions **1**
3.1 Termes relatifs à l'information environnementale 2
3.2 Termes relatifs au personnel et à l'organisation 3
3.3 Termes relatifs à la validation et à la vérification 4

4 Principes **9**
4.1 Généralités 9
4.2 Principes pour le processus de validation/vérification 9
4.3 Principes pour les organismes de validation/vérification 9
4.4 Principe de prudence 9
4.5 Scepticisme professionnel 9

5 Exigences générales **9**
5.1 Entité juridique 9
5.2 Responsabilité des avis de validation/vérification 9
5.3 Gestion de l'impartialité 10
5.4 Responsabilité 10

6 Exigences structurelles **10**
6.1 Organisation et direction 10
6.2 Maîtrise opérationnelle 10

7 Exigences relatives aux ressources **10**
7.1 Généralités 10
7.2 Personnel 10
7.3 Processus de gestion des compétences du personnel 10
7.4 Externalisation 12

8 Programme de validation/vérification **12**

9 Exigences relatives aux processus **12**
9.1 Généralités 12
9.2 Pré-engagement 12
9.3 Engagement 12
9.4 Planification 12
9.5 Exécution de la validation/vérification 13
9.6 Revue 14
9.7 Décision et délivrance de l'avis de validation/vérification 14
9.7.1 Décision 14
9.7.2 Délivrance de l'avis de validation/vérification 15
9.8 Faits découverts après la délivrance de l'avis de validation/vérification 16
9.9 Traitement des appels 16
9.10 Traitement des plaintes 16
9.11 Enregistrements 16

10 Exigences relatives aux informations **16**
10.1 Informations accessibles au public 16
10.2 Autres informations à tenir à disposition 16
10.3 Référence à la validation/vérification et utilisation des marques 17
10.4 Confidentialité 17

11 Exigences relatives au système de management **17**
11.1 Généralités 17
11.2 Revue de direction 17

© ISO 2020 – Tous droits réservés

11.3 Audits internes 17
11.4 Action corrective 18
11.5 Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités 18
11.6 Informations documentées 18

Annexe A (informative) **Types d'avis** **19**

Annexe B (informative) **Références à des déclarations validées/vérifiées et utilisation des marques** **20**

Annexe C (informative) **Exemples de rapports de faits constatés** **23**

Annexe D (normative) **Exigences supplémentaires applicables à la validation, à la vérification et aux procédures convenues dans le cadre des obligations vertes** **29**

Annexe E (normative) **Exigences supplémentaires applicables à la validation, à la vérification et aux procédures convenues dans le cadre des gaz à effet de serre** **30**

Annexe F (normative) **Exigences supplémentaires applicables à la validation, à la vérification et aux procédures convenues associées à la déclaration des investissements et des activités de financement au regard du changement climatique** **33**

Bibliographie **34**

 © ISO 2020 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 7, *Gestion des gaz à effet de serre et activités associées,* en collaboration avec le comité technique CEN/SS S26, *Management environnemental*, du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 14065:2013), qui a fait l'objet d'une révision technique. Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

— extension du domaine d'application pour inclure les organismes réalisant des activités de validation et de vérification et mettant en œuvre des procédures convenues dans tous les domaines de l'information environnementale (pas seulement celui des gaz à effet de serre);

— alignement sur les exigences de l'ISO/IEC 17029;

— ajout de l'Annexe D relative aux exigences supplémentaires applicables aux obligations vertes;

— ajout de l'Annexe E relative aux exigences supplémentaires applicables aux gaz à effet de serre;

— ajout de l'Annexe F relative aux exigences supplémentaires applicables aux informations non financières.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

© ISO 2020 – Tous droits réservés

Introduction

L'information environnementale est de plus en plus utilisée par les personnes et les organismes pour prendre des décisions. L'information environnementale peut se présenter sous différentes formes, notamment:

— des déclarations relatives aux gaz à effet de serre;

— des empreintes environnementales (par exemple, carbone et eau);

— une performance environnementale;

— des déclarations sur un étiquetage environnemental, y compris des déclarations environnementales de produits;

— des informations environnementales dans le cadre d'un rapport sur le développement durable;

— des calculs associés à l'évaluation des ressources environnementales;

— des informations environnementales liées aux «obligations vertes», au «financement climatique» ainsi qu'à d'autres instruments financiers.

Les utilisateurs de l'information environnementale veulent savoir si elle est exacte et fiable. Ils souhaitent avoir une assurance sur les déclarations relatives à des informations historiques et une validation des informations prévisionnelles confirmant que celles-ci reposent sur des hypothèses et des méthodes raisonnables. Le présent document identifie les principes et définit les exigences relatives aux organismes de validation et de vérification qui répondent à ces besoins.

Les exigences relatives aux organismes de validation/vérification du présent document incluent:

— des exigences générales (voir l'Article 5, incluant les questions juridiques, contractuelles, d'impartialité et de responsabilité);

— des exigences structurelles (voir l'Article 6, incluant l'organisation et la maîtrise opérationnelle);

— des exigences relatives aux ressources (voir l'Article 7, incluant le personnel et la gestion des compétences);

— des exigences relatives aux programmes (voir l'Article 8);

— des exigences relatives aux processus (voir l'Article 9, incluant les étapes des processus, telles que le pré-engagement, l'engagement, l'exécution, la revue et la délivrance d'avis ainsi que la gestion des enregistrements);

— des exigences relatives aux informations (voir l'Article 10, incluant la communication et la confidentialité);

— des exigences relatives aux systèmes de management (voir l'Article 11, incluant le système de management interne de l'organisme, les audits internes, la revue de direction et les actions correctives).

Le présent document est une application sectorielle de l'ISO/IEC 17029:2019. Il fait référence aux exigences de l'ISO/IEC 17029 et comprend également des exigences spécifiques relatives aux organismes qui valident ou vérifient l'information environnementale.

Les organismes opérant conformément au présent document peuvent être des organismes première partie, seconde partie ou tierce partie. Les organismes peuvent être des organismes de validation uniquement, des organismes de vérification uniquement ou assurer la validation et la vérification, ou mettre en œuvre des procédures convenues.

Le présent document fournit aux propriétaires de programmes, aux autorités réglementaires et aux organismes d'accréditation une base pour l'évaluation et la reconnaissance de la compétence

 © ISO 2020 – Tous droits réservés

des organismes de validation et de vérification. Il peut également être utilisé, par exemple, dans les évaluations par les pairs au sein de groupes d'organismes de validation/vérification ou d'un groupe à l'autre.

© ISO 2020 – Tous droits réservés

Principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification de l'information environnementale

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les principes et les exigences applicables aux organismes réalisant la validation et la vérification des déclarations d'information environnementale.

Les exigences des programmes en lien avec les organismes s'ajoutent à celles du présent document.

Le présent document est une application sectorielle de l'ISO/IEC 17029:2019, qui contient des principes généraux et des exigences pour la compétence, le fonctionnement cohérent et l'impartialité des organismes effectuant la validation/vérification en tant qu'activités d'évaluation de la conformité.

Le présent document comprend des exigences spécifiques au secteur en complément des exigences de l'ISO/IEC 17029:2019.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 14030-4,[1)] *Évaluation de la performance environnementale — Titres de créance verts — Partie 4: Exigences des programmes de vérification*

ISO 14064-3, *Gaz à effet de serre — Partie 3: Spécifications et lignes directrices pour la vérification et la validation des déclarations des gaz à effet de serre*

ISO 14066, *Gaz à effet de serre — Exigences de compétence pour les équipes de validation et les équipes de vérification de gaz à effet de serre*

ISO 14097,[2)] *Cadre comprenant les principes et les exigences pour l'évaluation et la déclaration des investissements et des activités de financement au regard du changement climatique*

ISO/IEC 17000, *Évaluation de la conformité — Vocabulaire et principes généraux*

ISO/IEC 17029:2019, *Évaluation de la conformité — Principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO/IEC 17000, l'ISO/IEC 17029:2019 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse https://www.iso.org/obp

1) En préparation. Stade au moment de la publication: ISO/DIS 14030-4:2020.

2) En préparation. Stade au moment de la publication: ISO/DIS 14097:2020.

© ISO 2020 – Tous droits réservés